



REVUE INTERNATIONALE DE LINGUISTIQUE
DIDACTIQUE DES LANGUES ET DE TRADUCTOLOGIE



FLALY

REVUE FLALY No2,
2EME SEMESTRE
MOIS: DECEMBRE 2016
ISSN: 2519-1527

EDITORIAL

Un nombre important d'articles parviennent de plus en plus pour publication. Les auteurs viennent d'horizons universitaires divers. Le numéro 2 Flaly est là, dans sa diversité thématique et dans sa richesse gnomique. C'est la preuve de l'écho scientifique favorable de cette revue.

Neuf (9) articles composent ce deuxième numéro. Parmi les sujets abordés, on y compte, outre la linguistique anglaise : la linguistique française et générale, la didactique et la traductologie. Cela témoigne de l'ampleur des innovations thématiques et de l'évolution des théories et méthodes.

Flaly poursuit ainsi allègrement le savoir, qui ne se renouvelle pas, mais qui avance contre vents et marées.

Abolou Camille Roger
Professeur des Universités

REVUE INTERNATIONALE DE LINGUISTIQUE, DIDACTIQUE DES LANGUES ET DE TRADUCTOLOGIE

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de Publication : Mr Dahigo Guézé Habraham Aimé, PhD, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara de Bouaké

COMITE DE REDACTION

Rédacteur en chef : Mr Kpli Yao Kouadio Maître de conférences

1^{er} Secrétaire : Mr Kouraogo Pierre, PhD, Maître de conférences

2^{ème} Secrétaire : Dr Sekongo Gossouhon, Maître Assistant

Membres : Dr Konaté Moïse, Maître Assistant

Dr Toh Zorobi, Maître-assistant

Dr Agba Kouamé Michel, Maître Assistant

COMITE SCIENTIFIQUE

Président : Professeur Abolou Camille Roger, Sociolinguiste, Université Alassane Ouattara de Bouaké

Directeur : Mr Kouassi Jérôme, Maître de conférences, Didactique de l'Anglais, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody

Membres :

1/ Professor John Wiredu, PhD, Linguiste, Université de legon, Ghana

4/ Professeur Koné Issiaka, Sociologue, Université Alassane Ouattara de Bouaké

5/ Professeur Fié Doh Ludovic, Philosophie, Université Alassane Ouattara de Bouaké

6/ Professeur Zigui Koléa, Lettres modernes, Université Alassane Ouattara de Bouaké

7/ Professeur Kouassi Magloire, Grammaire et linguistique du français, Université Alassane Ouattara de Bouaké

8/ Professeur Irié Bi Gohi Mathias, Grammaire et linguistique du français, Université Alassane Ouattara de Bouaké

9/ Mr Dahigo Guézé Habraham Aimé, PhD, Maître de conférences, Didactique de l'Anglais Université Alassane Ouattara de Bouaké

10/ Mr Kpli Yao Kouadio, Maître de conférences, Linguiste, Université FHB

11/ Mr Silué Sassongo Jacques, Maître de conférences, Sociolinguiste, Université FHB

12/ Mr Kouamé Abo Justin, Maître de conférences, Linguiste, Université FHB

13/ Mr Kouraogo Pierre, PhD, Maître de conférences, Applied Linguistics and Education, Université de Ouagadougou

14/ Mr Lalbila Yedo, PhD, Maître de conférences, Traductologie, Université de Ouagadougou

15/ Mr Coulibaly Daouda, maître de conférences, Etudes Américaines, Université Alassane Ouattara de Bouaké

18/ Mr Koné Vamara, Maître de conférences, Etudes Américaines, Université Alassane Ouattara de Bouaké

CONTACT :

Dahigo Guézé Habraham Aimé Cel : 02037540/ 49503077

E-mail : gueze61@gmail.com

DIDACTIQUE

INTERCULTURAL COMPETENCE IN THE LANGUAGE DEPARTMENT CURRICULA AT THE ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE (ENS) OF ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE.7
Gossé Kouassi Victor

REGARD CRITIQUE SUR L'APPRENTISSAGE DE LA GRAMMAIRE DE L'ANGLAIS LANGUE ETRANGERE ASSISTE PAR ORDINATEUR21
LASME B. Vierge

LINGUISTIQUE

AUDIT ENONCIATIF DE LA COUVERTURE FACTUELLE DE LA PRESIDENIELLE GABONAISE DU 27 AOUT 2016 PAR L'AGENCE FRANCE-PRESSE37
David YOUANT

FEMMES AFRICAINES ET PROFÉRATION DE DISCOURS RHÉTORIQUE : UNE LECTURE DE LA MORT DE CHAKA DE SEYDOU BADIAN ET L'AVENTURE AMBIGUË DE CHEIKH HAMIDOU KANE48
MÉCASSON Camus

LA CARACTÉRISATION, UNE TECHNIQUE AU SERVICE DU DÉVOILEMENT DE L'INHUMANITÉ DES PERSONNAGES DANS L'ESTHÉTIQUE ROMANESQUE DE SONY LABOU TANSI.....63
SYLLA Youssouf

ANALYSE DE QUELQUES ERREURS MORPHOSYNTAXIQUES DANS LES PHRASES COMPLEXES EN FRANÇAIS CHEZ LES ÉLÈVES IVOIRIENS80
Jean-Martial TAPE
Kouakou Appoh Enoc KRA

ECRITURE PHRASTIQUE ET EXPRESSION HYPERBOLIQUE DANS « L'APPEL DES ARENES » D'AMINATA SOW FALL93
KOFFI Niangoran Germain

LES DIDASCALIES DANS LA STRUCTURATION DISCURSIVE DU TEXTE THEATRAL.....103
KOUASSI Kouakou Roland

**L'EXPRESSION VERBALE DE LA FUTURITE : SES REPERAGES INGUISTIQUES
ET SON INCIDENCE REFERENTIELLE HISTORIQUE SUR LES EVENEMENTS
BIBLIQUES. CAS DE L'ANCIEN TESTAMENT.....114**

N'GUESSAN Kouadio

**LINGUISTIC POWER IN DISCOURSE: THE LOCUTOR'S TRICKS IN AYI KWEI
ARMAH'S *FRAGMENTS*.125**

Marius Eder Brou

**COURT INTERPRETING IN BURKINA FASO: ON THE STEPS OF A NEW
PROFESSION.....147**

SANON/OUATTARA F. Emilie Georgette

**DIVERSITE LINGUISTIQUE, DIVERSITE CULTURELLE : QUELLE(S)
LECTURE(S) POUR UN BILINGUISME EQUILIBRE LANGUE(S) NATIONALE(S)
/ FRANÇAIS AU BURKINA FASO ?161**

Sénon KANAZOE

Florentine AGBOTON

Diversité linguistique, diversité culturelle : quelle(s) lecture(s) pour un bilinguisme équilibré langue(s) nationale(s) / français au Burkina Faso ?

Sénon KANAZOE

Maître-assistant en grammaire française

Kanazoe1senon@yahoo.fr

Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO
Burkina Faso

Florentine AGBOTON

Maître – assistant en Didactique des langues

Floagboton@yahoo.fr

Université d'Abomey/Calavi
Bénin

Résumé

La présente réflexion porte sur le français en Afrique francophone, et singulièrement au Burkina Faso, ainsi que sur les conflits latents ou manifestes entre cette langue et les langues africaines. En effet, c'est à la faveur de la colonisation que la langue française a pris pied sur le sol africain et s'y est installée. Celle-ci étant un outil culturel, la France s'est appuyée sur elle pour promouvoir les cultures française et européenne. Après avoir dompté l'âme de l'Africain par la religion, il fallait le conditionner par l'école en amenant ce dernier progressivement à renier ses propres valeurs pour celles occidentales. Ainsi, l'enseignement consistait à dispenser la civilisation européenne au détriment de celle africaine. Mais il s'est trouvé des visionnaires pour refuser le fait accompli car les langues africaines sont à même de véhiculer des valeurs positives. Mais l'opportunisme des uns et les errements des autres ont eu raison de ce bel unanimité. De nos jours, la langue française règne en maîtresse incontestée dans les institutions étatiques telles les écoles, la presse écrite, l'institution judiciaire, reléguant les langues nationales africaines au rôle peu enviable de sous-langues, bonnes seulement pour les échanges intracommunautaires.

Mots-clés

Aliénation, r qrkks wg'hkpi wkrks wg, ""rcpi wg'hcp±ckug, rcpi wg'pcvkpcrg."dkkpi wkuo g0

Abstract

This paper refers to latent or open conflicts between the French language and African

languages in Francophone Africa in general and in Burkina Faso in particular. Indeed, the French language is introduced in Africa by colonization and therefore got established. As a cultural tool, France used it to promote the French and European culture. After having subdued the African soul with religion, they had to prepare him through school by gradually bringing him to deny his own values for Western ones. Thus, education instilled into him should contribute to deny his own civilization for the European one. However, there were visionaries to reject this because African languages are able to convey positive values. But the opportunism of certain persons coupled with mistakes made by others has taken over this beautiful unanimity. Today, the French language is widely used in State institutions such as schools, the written press, courts; turning therefore African national languages into sub-languages, useful only for intercommunity exchange.

Keywords

Alienation, *ḥgpej 'ḥpi wci g.'ḥpi wci g'r qre{.'pcwqpcn'ḥpi wci g.'dkpi wkuo 0*

Introduction

De la colonisation à nos jours, le problème du choix du type d'éducation à donner à la jeunesse africaine francophone a toujours été une préoccupation majeure pour les autorités étatiques, les acteurs de l'éducation et les partenaires au développement. Explicitement, il s'est agi de savoir quels contenus théorique et pratique donner à cette éducation. Il s'est agi aussi de savoir avec quel médium linguistique et quel contenu théorique et pratique constituaient le nœud de cette préoccupation. En vérité, c'est un choix cornélien qui a été laissé aux décideurs.

Fallait-il, au nom du réalisme et du pragmatisme, privilégier la langue du colonisateur ou pour des questions de patriotisme, de nationalisme et de bon sens, travailler à l'inclusivité? Ou (encore) fallait-il travailler pour l'exclusivité ?

En la matière, on retiendra que le problème de l'utilisation des langues nationales comme matière, et surtout comme médium de l'enseignement a connu un regain d'intérêt avec l'avènement des indépendances nominales des Etats africains, qui s'est matérialisé par une somme de revendications dont la plus importante est l'africanisation des institutions. Dans cette perspective, pendant des années, de nombreux débats sur la problématique de

l'utilisation des langues africaines dans le système éducatif ont constitué une thématique constante et récurrente de plusieurs fora regroupant aussi bien des pédagogues, des linguistes, des didacticiens que des sociologues... bref des intellectuels. Nous en voulons pour preuve ces mots de Keit ALLAN (1973) : « *Très peu de chose dans ce que j'ai à écrire est vraiment nouveau, mais l'exercice en vaut toujours la peine parce que la question de la langue nationale suscite tellement d'émotions et de passions que l'on ne peut espérer faire prévaloir une approche rationnelle que par la répétition constante d'arguments rationnels* » (propos cités par A. BATIANA, 2003 :228).

Ainsi des instances régionales et internationales, à l'image des conférences des ministres d'Etats africains de l'éducation sous l'égide de l'UNESCO, ont-elles régulièrement insisté sur la nécessité d'utiliser les langues africaines comme socle de la promotion de la culture et du savoir dans les institutions scolaires. Mais en dépit de cette volonté clairement affichée de promouvoir les langues africaines et de les sortir de l'hibernation et du ghetto, c'est le français qui conserve le statut de langue officielle avec tout le prestige qui s'y rattache bien que les constitutions africaines ordonnent l'officialisation des langues nationales.

Cette politique de valorisation des langues nationales comme support de l'éducation et promotrices de la culture s'est concrètement traduite par des actions tentées çà et là. Ces dernières se sont traduites par des réformes qui ne sont pas allées bien loin tant les enjeux contradictoires et divergents étaient légion. Dans la pratique, la langue française reste la seule langue officielle favorisant de facto un enseignement monolingue exclusif. Quoi de plus normal donc que la Banque mondiale, en ce qui la concerne, semble cautionner le maintien du fait accompli même après la période coloniale en le justifiant par un problème d'ordre pratique notamment par le nombre de locuteurs par langue africaine que comptent les pays africains mais aussi par le foisonnement des langues nationales.

Le français se présente comme un facteur d'unité entre les populations d'Afrique francophones. Cependant, en réalité, il occasionne des dégâts dans ces pays comme la dépersonnalisation, la chosification de l'Africain par un système éducatif qui lui a inculqué un complexe d'infériorité en donnant de lui-même une image déformée, dépréciée, dévalorisée. Et ce n'est pas faute d'avoir essayé de mettre les Africains en garde contre ce reniement de soi que Bernard LECHERBONNIER (1977 :87) écrit : « *Tant que les colonisés tendirent à l'assimilation comme à un idéal suprême, ils donnèrent par eux-mêmes leur assentiment au portrait mythique proposé par le colonisateur : celui d'être inférieurs qui de leur infériorité*

aspiraient vainement à la caste supérieure, ou, si on préfère, d'être nés pour l'esclavage, établissant, dans et par l'acceptation de leur état, celui de leurs maîtres, comme nés pour la maîtrise ».

Ceci étant, c'est en vue de participer à la civilisation de l'universel pour paraphraser Léopold Sédar SENGHOR que nous portons notre réflexion sur le thème intitulé *«Diversité linguistique, diversité culturelle : quelle(s) lecture (s) pour un bilinguisme équilibré langue (s) nationale (s) /français au Burkina Faso? »*

1. Problématique

Le Burkina Faso, à l'instar de la plupart des ex-colonies françaises, a hérité du français comme langue officielle depuis son accession à l'indépendance. Cette langue y est utilisée dans toutes les sphères de la vie des Burkinabè telles que l'administration, les institutions judiciaires, l'enseignement, les médias, etc. au côté des multiples langues nationales. Elle est le canal par lequel interagissent les gouvernants avec leurs gouvernés. Cependant, en dépit de la plus-value sociale accordée à cette langue, elle n'est comprise et parlée que par une minorité de personnes. La majorité de la population croupit dans l'ignorance, la non information et l'impossibilité de participer activement à la gouvernance du pays. Cet état de fait a amené Youssouf OUEDRAOGO (1988 : 10) à s'interroger comme suit : *« Mais pourquoi avoir choisi au moment des indépendances politiques d'accorder cette place au français "arrivé quelques temps "seulement, en faisant "la langue "officielle alors "que les populations la parlent peu ? On aurait pu en effet porter le choix sur une langue nationale plus répandue, ce qui aurait eu l'avantage de permettre les communications entre les nouvelles autorités et une grande partie de la population au début et de faciliter l'apprentissage de l'autre langue par la suite ».*

Le constat est que le français est venu se superposer à d'autres langues, les langues nationales qui, elles, sont, par contre, maîtrisées par les Burkinabè dans leur ensemble. L'on observe alors une situation de diglossie entre une langue étrangère jouissant du statut de langue officielle, mais peu pratiquée et des langues nationales parlées par la grande majorité des burkinabè, mais dont le statut reste encore à préciser si nous nous référons à l'article 35 de la Constitution de 1991 qui stipule que *« la langue officielle est le français. La loi fixe les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales ».* Les sociolinguistes burkinabè s'accordent pour soutenir la thèse d'une diglossie français/ langues nationales. La

langue française, à partir de son statut de langue officielle, occupe une position haute par rapport à une panoplie de langues dites nationales en situation de langues ‘‘ interdites, infériorisées’’. D’une façon générale, la diglossie burkinabè peut se présenter sous la forme d’un triangle : le sommet est occupé par le français en position haute. A la base se trouvent les langues burkinabè premières. Mais du fait de l’existence de la quasi-diglossie, nous pouvons placer entre la base et le sommet les trois véhiculaires (langues inter-ethniques) que sont le moore, le jula et le fulfulde.

Malgré les tentatives de planification, il n’existe encore à ce jour aucune politique linguistique clairement définie par les autorités burkinabè pour une coexistence équilibrée entre les langues au Burkina Faso. Au nombre des actes de planification, nous pouvons relever le décret N°289 bis du 13/8/1965 portant réorganisation de l’enseignement du Premier Degré, le décret n°-69/012/PRES du 17 janvier 1969 portant création d’une ‘‘ *commission nationale des langues voltaïques*’’, le décret 79/055/PRES/ESRS du 2 février 1979 qui fixe un alphabet de la langue voltaïque, les Etats généraux de l’éducation de 1994 qui proposent la prise en compte d’un certain nombre de langues burkinabè premières dans le système éducatif aux côtés du français et la loi n°013/96/ADP de 1996 portant orientation de l’éducation au Burkina qui stipule en son article 4 (titre I) que ‘‘ *les langues d’enseignement sont le français et les langues nationales. D’autres langues interviennent comme véhicules et disciplines d’enseignement dans les établissements d’enseignement* ». Cette loi semble donner un élan à l’utilisation des langues nationales dans le système éducatif, mais elle laisse entrevoir une certaine réticence du politique, dans la mesure où elle précise par ailleurs que « *l’organisation de l’enseignement des langues est précisée par décret pris en conseil des ministres* ».

En dehors du domaine de l’éducation, il n’existe aucune disposition législative réglementant la question du multilinguisme au Burkina Faso. Bien au contraire, l’on y constate une sorte de complaisance généralisée des autorités à décider d’une politique linguistique explicite visant à conférer aux langues nationales un statut qui les mettra au même pied que le français. Ce qui nous amène à nous poser la question suivante : que peut-on proposer pour un bilinguisme équilibré langue (s) nationale (s)/ français au Burkina Faso ? Autrement dit :

- quels sont les modes du fonctionnement de l’aliénation du français ?
- quels sont les statuts du français au Burkina par rapport aux langues nationales?

2. Les modes du fonctionnement de l'aliénation

L'on dénote divers mécanismes dans la manifestation de l'aliénation. Dans leur approche du phénomène, Albert MEMMI (1985), Jean-Paul SARTRE (1972) et Georges BALANDIER (1957) se réfèrent à la notion de situation coloniale dans leurs œuvres. Pour ces essayistes, la situation coloniale est perçue comme un système contraignant de caractère à la fois juridique, économique et idéologique.

Ce système est d'abord politique et juridique par le fait que la colonie est dans une situation de dépendance à l'égard de la métropole. Ainsi la gestion du territoire africain est assurée par des fonctionnaires spécialement préparés à l'administration de la France « *d'outre-mer* ».

Il est économique ensuite du fait que cette situation exprime une autre dépendance. En effet, la prospérité et les privilèges des colons reposent essentiellement sur l'exploitation éhontée et sur la paupérisation des colonisés

Enfin il est idéologique en ce qu'elle intervient à titre de légitimation soit sous la forme laïque et l'on parle alors de mission civilisatrice de la France.

« *La bourgeoisie coloniale est aidée dans son travail de tranquillisation par l'inévitable religion* », révèle un penseur. Les discriminations raciales qui imprègnent toutes les institutions de la société déterminent le comportement individuel et social du colonisé aussi bien que ses rapports avec le colonisateur.

E. AMOUZOU (2003 :3) décrit les mécanismes mis en place par la colonisation. Pour ce chercheur « *au cours de la période coloniale, les Européens avaient mis en place en Afrique, un système à la fois politique, économique et idéologique pour assurer la domination, l'exploitation et la préservation de leurs intérêts au détriment de ceux des Africains. Pendant plusieurs siècles d'occupation, ils vont tirer profit de leur politique instaurée. En effet, sur le plan politique, le continent a été morcelé et des systèmes d'administration ont été créés au gré des colonisateurs qui n'ont pas tenu compte de l'histoire des peuples africains et de leurs aspirations. Par ailleurs, de nouveaux types de pouvoirs ont été mis en place et l'ordre hiérarchique traditionnel bouleversé* ».

L'assimilation comme l'aliénation forme un couple complémentaire tant elles se complètent. Aliéné, le noir n'a plus d'âme ; seule compte pour lui celle du maître. Il fuit les valeurs qui

ont fait la force de l'Afrique. Seules les valeurs françaises et européennes comptent à ses yeux. Ainsi l'Européen a raison d'affirmer péremptoirement que l'Afrique et les Africains n'ont rien apporté à la civilisation de l'universel. Se vêtir, s'exprimer et se tenir à table sont des formes d'assimilation

Sur le plan culturel, les ravages de la colonisation ont été énormes. Les chants et les danses traditionnels africains par exemple sont considérés par les envahisseurs européens comme des pratiques moyenâgeuses, surannées et passéistes. Comme l'Europe voulait asseoir sa domination politique et économique sur l'Afrique, il fallait au préalable qu'elle amenât l'Africain à renier sa propre culture par la substitution de la leur ; après la conquête militaire, il faut adoucir les âmes et c'est la principale mission confiée à la religion à travers ses serviteurs emblématiques que sont les missionnaires et l'école coloniale, mission que ne cautionnera pas Jean DARD dans sa démarche pédagogique, tout comme il rejette le profil d'homme qui sortira de cette école, c'est-à-dire ni plus ni moins qu'un auxiliaire de l'administration coloniale servile, un obscur instituteur indigène imbus, un commis expéditionnaire conquis et acquis, un interprète zélé, un marmiton disponible.

2.1. L'école coloniale, vecteur de l'assimilation

A l'école coloniale, la langue française était le véhicule et le médium d'enseignement et l'usage de toute autre langue comme par exemple les langues maternelles des apprenants était interdit. La langue française était la langue d'usage au détriment des langues maternelles.

Pourtant Roland COLIN estime qu'en chaque langue sommeille un génie. Ne pas la pratiquer constituerait une perte car chaque mot « *est un miroir où l'on voit le visage d'un certain peuple [...]. Même si ce langage a acquis un grand pouvoir d'expression de l'univers, de ce qui est commun à tous les hommes, il y a des choses qu'il ne pourra jamais dire et qui appartiennent à d'autres hommes* », propos relevés par Locha MATEO (1986 :35).

L'écriture, en tant que matérialisation de la langue, ne peut donc pas se déconnecter de la réalité sociologique du pays d'origine. Comme le souligne K. Maurice SANOU (1989 :97) « *la langue est en effet le véhicule des idées d'une civilisation. Sa compétence s'estompe dès lors qu'elle est appelée à désigner des réalités relevant d'un autre univers culturel* ». On ne le répétera jamais assez l'école de type colonial constitue en effet, avec les missions chrétiennes, l'une des institutions qui assume le contact le plus étroit entre le système colonial et les autochtones et qui a pour effet d'accroître la distance du colonisé avec ses us et coutumes.

En outre, le livre véhicule, dans la langue du colonisateur, un ensemble de valeurs. Les écoliers en s'en appropriant se heurtent aux us et coutumes.

Enfin, la langue du colonisateur se révèle comme la voix unique pour toute promotion sociale. Ainsi, le colonisé qui n'a pas eu l'occasion d'apprendre la langue du colonisateur devient un étranger dans son propre pays ; c'est ce qu'a bien montré et dénoncé Ousmane SEMBENE dans *Le Mandat* (1965). De surcroît, les hommes politiques ou les écrivains des pays colonisés ou les ex-colonies sont obligés, du fait de la diversité des langues nationales, d'utiliser la langue du colonisateur pour se faire comprendre entre eux. En effet Jean-Paul Sartre, dans *Orphée noir*, pouvait dire en ces termes « *entre les colonisés, le colon s'est arrangé pour être l'éternel médiateur* ».

2.2. La politique coloniale de l'enseignement du Français

Une fois les sociétés africaines conquises, il fallait une langue qui permettrait les échanges entre le colon et le colonisé, dans l'administration, dans l'éducation et autres secteurs d'activités. En Afrique francophone, le français se posa en langue universelle. Et Jean-Pierre MAKOUTAMBOUKOU (1973 :92), décrivant la méthode directe, constate, avec le gouverneur Général R.ANTONETTI dans *Sa circulaire n°8 du 8 mai 1925*, que cette méthode n'était pas du tout efficace. Témoin les propos qu'il rapporte : « *Trop d'élèves, chaque année, quittent nos écoles avec un mince bagage, sachant vaguement lire, ayant des notions d'écriture, ayant enregistré dans leur mémoire un certain nombre de mots français, dont ils ignorent parfois le sens exact, juste assez savants en un mot pour s'écarter de la terre et mépriser leurs frères restés au village, mais incapables de se servir de ce semblant d'instruction dont ils sont si puérilement fiers pour gagner leur vie. Aucun n'est capable de faire un écrivain, un dactylographe, un comptable.* »

L'enseignement du français en Afrique noire est une entreprise coloniale qui a vu le jour en 1817. Selon l'histoire, Jean DARD fut le premier enseignant à dispenser la première leçon à Saint-Louis au Sénégal, le 7 Mars 1817."A ce propos, voyons comment Jean DARD s'y est pris pour enseigner le français aux petits Africains pendant la période coloniale.

Abou NAPON (1994 :2) décrit cette période en ces termes:« *Pour Jean F. Roger, gouverneur du Sénégal de 1822 à 1827, l'école de Saint- Louis n'avait pas pour mission au départ, d'apprendre aux jeunes Wolofs un français classique mais en quelque sorte de les alphabétiser de façon qu'ils dirigent le secteur économique (activités agricoles et*

commerciales). Il ne s'agissait donc pas de former des intellectuels mais des auxiliaires dans le domaine administratif et économique. »

Il s'est trouvé parmi les intellectuels africains, des historiens, des sociologues, des philosophes pour soutenir que dès son avènement, la colonisation française a eu dès le départ des visés assimilationnistes mais sur la foi des informations et documentations disponibles, nous leur rétorquerons qu'ils se trompent. En effet, Jean DARD cherchait une méthode pour enseigner le français aux petits Wolofs car il n'avait pas reçu des consignes ni des directives de sa hiérarchie relatives aux programmes, et aux méthodes d'enseignement qu'il fallait dispenser aux écoliers africains. Il comprit alors que la méthode directe pratiquée en France ne convenait pas aux systèmes scolaires en Afrique Noire.

Il fallait l'adapter. Et c'est ce qu'il fit en créant l'école wolof française. En quoi consistait cette école nouvelle version Jean DARD ? Il fallait d'abord apprendre aux enfants à lire et à écrire en wolof par la méthode de l'école mutuelle puis par la méthode de traduction. Jean DARD voyait à travers cette méthode un palliatif aux conflits linguistiques entre le français et le wolof. Ainsi, le wolof deviendrait la langue officielle au détriment du français, langue coloniale.

Pour la réussite de cette méthode, il fallait un décalage des horaires des cours : l'enseignement du wolof, d'abord et l'enseignement du français ensuite. Cette méthode empêchait l'expansion du programme économique de la France. Elle serait combattue par la métropole et Jean DARD serait révoqué de ses fonctions d'enseignant. Abou NAPON(1994) dirait à cet effet que *« la colonisation avait besoin d'auxiliaires parlant non le wolof mais le français, alors personne ne pouvait accepter de retarder l'enseignement du français sous quelque prétexte que soit »*. Jean DARD expliquait les faibles progrès réalisés en langue française par les écoliers noirs à travers la méthode directe qui ne collait pas aux réalités africaines. Les irréductibles de la méthode directe, à l'image du Gouverneur JUBELIN, estimaient un sabotage des principes éducatifs de la métropole de la part de Jean DARD. D'où une nouvelle orientation officielle. L'objectif de Jean Dard est de rendre «l'écolier nègre son autonomie linguistique. L'école devient pour le Nègre non pas un lieu d'éducation mais un outil culturel d'aliénation.

Avec la nouvelle orientation, ce but a été *« oublié »*, l'école devient alors un outil culturel, chargé de former des enfants raisonnant et pensant en français. Il fallait en effet, effacer graduellement ces différences d'éducation, de langage et de mœurs. Il fallait donc que les

petits Noirs se mettent directement à la langue française. Des efforts devaient être faits en vue d'adapter la méthode directe au contexte de vie des Africains. Ainsi, la méthode directe fut réaménagée, renforcée en 1925. Deux décrets présidentiels français furent signés pour l'abandon de langue maternelle au profit de la langue française, langue universelle.

2.3. Le bilan à l'orée des indépendances

A l'approche des indépendances, on a noté que plusieurs siècles n'avaient pas permis de fixer certaines traditions de la langue française en Afrique. Elles n'avaient contribué qu'à former une classe privilégiée d'instituteurs serviles et imbus au détriment de tous les enfants noirs que le sort avait défavorisés mais dont il n'était pas scientifiquement prouvé qu'ils fussent des incapables. Cette classe d'instituteurs issue de la méthode sélective : l'école du village (4 ans), l'école régionale (3 ans) et l'école primaire supérieure (niveau 5^e) n'avait pas le profil et cela était un handicap pour l'écolier nègre (transformation des moniteurs en instituteurs adjoints, d'instituteurs adjoints en instituteurs et d'instituteurs en inspecteurs.) Et comme l'affirme Abou NAPON (1994 :9) « *c'est au regard de cette réalité que les agents de l'administration coloniale se sont reconvertis en conseillers techniques et en coopérants pour accompagner les instituteurs, et ce, en vue de pérenniser la langue française en Afrique* ». Si tel était la politique éducative précoloniale, on est alors en droit de se demander ce que nous réserve l'Afrique francophone indépendante.

2.4. La Politique éducative de l'Afrique francophone indépendante

Avant les indépendances, une réforme du système éducatif avait été annoncée par les dirigeants africains. Les indépendances acquises, le système éducatif colonial refait surface : méthode directe, suppression de la langue maternelle à l'école.

2.4.1. L'attentisme

Au début des indépendances, deux courants, deux tendances se sont aussitôt trouvés en compétition animant tour à tour les équipes politiques dirigeantes et l'opposition. Suivant les régimes, les époques, les postes visés et les moyens d'y arriver, la langue française est considérée soit comme porte-bonheur soit comme porte-malheur. Ceux qui considèrent que pour leur succès politique il y avait intérêt à s'attacher les faveurs de la France, s'imaginent qu'il suffit pour cela de prôner l'élégance et les vertus de la langue de MALHERBE ou de MOLIERE pour ce faire. Alors, ils décrètent que le français est la seule langue valable en

Afrique francophone, que hors de cette langue, il n'est de salut ni culturel, ni politique, ni économique pour l'Afrique. Ils décrètent que la méthode directe est la seule valable en Afrique noire, que le français doit y être enseigné comme à Paris et qu'on doit agir comme si la langue maternelle de l'enfant était le français. Mais dès qu'ils n'obtiennent pas les faveurs politiques et économiques escomptées, ils menacent de quitter la francophonie car le français ne libère plus. Il est désormais un instrument d'aliénation culturelle et mentale. Malgré le dépit des uns et des autres, c'est encore à la vieille méthode directe que l'Afrique noire indépendante fait appel.

2.4.2. Tentative de rénovation des méthodes d'enseignement

Il y a des méthodes classiques et les méthodes modernes.

2.4.2.1. Les méthodes classiques

Au début des indépendances, plusieurs méthodes ont été élaborées pour enseigner le français en Afrique. A titre d'exemple, on a le naturel de l'instituteur d'Afrique noire. Cette méthode est d'essence directe car elle ne tient pas compte de la présence des langues nationales. Elle préconise l'enseignement du français en vase clos. La méthode de l'enseignement du français devait être inductive et intuitive, c'est-à-dire qu'elle doit d'une part, faire découvrir par l'enfant le vrai sens des choses qu'il croyait connaître et d'autre part associer dans son esprit le mot prononcé à la vision de l'objet réel. L'enfant africain subit alors un écartèlement au-dessus de ses forces. Pour J. – P. MAKOUTA M BOUKOU (1973) « *deux civilisations, deux cultures, deux langues s'appliquent à la fois sur sa jeune intelligence et l'on veut qu'il rende le tout dès le premier jour, qu'il prend contact sur l'école dans une langue qui souvent effraie ses oreilles au début* ». A la suite de cette méthode, on peut citer celle de **Davesne** dont l'accent est mis sur la syllabe. Il faut étudier la syllabe avant de parvenir au mot. Le support de la conception de cette méthode est le manuel Mamadou et Binéta. Avant les indépendances, les thèmes abordés dans *Mamadou et Bineta* visaient à civiliser les Africains. Après les indépendances, les thèmes ont été réaménagés. L'Africain est présenté comme un homme civilisé. La fonction de commandant de cercle est désormais assurée par un député.

2.4.2.2. Les méthodes modernes

Elles sont sélectives, implicites, audiovisuelles. La plus célèbre est celle du centre de linguistique appliquée de Dakar (la méthode CLAD (1970) communément appelée **Pour parler français (P.P.F.)** « *élaborée au Sénégal dans l'optique d'adapter l'enseignement du*

français aux réalités sénégalaises voire africaines ». La stratégie adoptée est l’alphabétisation de masses. En effet, à travers cette méthode, l’objectif visé était d’augmenter le taux de scolarisation et d’alphabétisation dans le pays. La méthode a été élaborée à partir d’une analyse contrastive des sons des langues nationales et du français. C’est une méthode structuro- globale. L’axe majeur est la priorité et non la primauté accordée à l’oral sur l’écrit.

2.4.2.3. La méthode de l’institut pédagogique du Burkina (IPB)

Elaborée par l’Institution Pédagogique du Burkina (IPB), elle est une synthèse des deux méthodes (syllabique et structuro-globale) et vise à rendre les élèves performants aussi bien à l’écrit qu’à l’oral. C’est donc une méthode syllabique et globale qui est souvent appelée méthode mixte à tendance syllabique. Elle est structurée de la manière suivante :

- présentation de l’image et construction de la phrase-clé ;
- analyse consistant à la sélection du mot-clé ;
- décomposition du mot- clé en syllabes ;
- synthèse consistant en association des segments pour former des syllabes.

La méthode de l’IPB est fondée également sur l’analyse contrastive des sons du français et des langues nationales. Ces sons s’appuient sur :

- la présentation des sons communs au français et aux langues nationales burkinabè ;
- la présentation des sons différents ;
- la présentation des voyelles ;
- la présentation des consonnes.

Après avoir dégagé les méthodes successives qu’a connues l’école de l’Afrique francophone, on est en droit de se demander si le français en Afrique aujourd’hui peut être considéré comme une réalité. Il s’agit plus particulièrement de savoir le rayonnement du français au contact des nombreuses langues au Burkina. En la matière, de nombreux auteurs, à l’image d’André BATIANA (2003), pensent que le français fait désormais partie intégrante du paysage linguistique du pays et qu’il est en passe de générer un code endogène au point que ce chercheur souhaite le voir élever au rang de la soixante et unième (61^e) langue du pays.

3. Les statuts du français au Burkina

De l'avis de Abou NAPON (1994 :23), le Burkina Faso fait partie de la francophonie, « *le terme utilisé pour désigner l'aire territoriale à l'intérieur de laquelle la langue française est parlée, soit la communauté d'idées et de sentiment engendrés par l'usage en commun du français* ». Comme tous les autres pays de l'espace francophone, l'introduction du français en Haute-Volta, aujourd'hui le Burkina Faso, est un fait colonial dont le dessein inavoué est de servir de support à la domination coloniale. Face au multilinguisme du Burkina Faso (une soixantaine de langues) le colonisateur prétendra rechercher l'unité nationale pour imposer sa langue, le français, aux pays colonisés. Avec une telle conception le français apparaît comme une langue supérieure aux langues « indigènes » et comme un facteur d'unité nationale. M."F. LANGE (1991 :487) réfute cette opinion en indiquant qu' « *en partant du présupposé de la supériorité du français, on provoque la marginalisation et l'infériorisation des autres langues auxquelles on dénie jusqu'au nom de langues et sont désignées par les termes de dialectes ou idiomes...Le Burkina Faso n'a pas échappé à ce phénomène et le français, jadis dialecte de l'Ile de France, devenu pour des raisons politiques au XV^e siècle la langue de toute la nation française, a été imposé à tous les pays colonisés par la France. Il est devenu de ce fait une langue internationale d'où la création du Conseil International de la Langue Française (C.I.L.F) pour s'occuper du français parlé à travers le monde* ».

Au Burkina Faso, le français s'évalue à trois niveaux correspondant à des catégories socioprofessionnelles différentes de l'avis d'I. NACRO (1988) :

- le niveau basilectal : c'est le français des illettrés, appelé "faux français" et appris sur le tas, dans la rue, au gré des rencontres entre les lettrés et les non-lettrés ;
- le niveau mésolectal : c'est le niveau médian, intermédiaire entre l'acrolectal et le basilectal ; c'est le français des locuteurs moyennement instruits ;
- le niveau acrolectal : c'est le niveau supérieur utilisé dans le système académique et employé par les élites et les intellectuels.

Régnant sans partage, le français est de nos jours, la langue officielle, le moyen de communication dans l'enseignement et dans l'administration.

3.1. Le français, langue officielle

Le Burkina Faso est un pays plurilingue avec une soixantaine de langues regroupées suivant une logique coloniale comme le souligne Bindi Benoit OUOBA, (1993) pour qui la situation linguistique au niveau des Etats africains est le produit historique de la période coloniale, car

les frontières héritées de cette époque ne correspondent ni à des frontières naturelles, ni à des frontières ethniques ou culturelles. Dans ce paysage linguistique, le français est la seule langue qui jouit du statut de langue officielle.

Un article paru dans une revue de l'UNESCO, le courrier ACP-CEE, n° 119 de Janvier-Février 1990, définit la langue officielle en ces termes : « *La langue officielle est la langue reconnue et encouragée aux fins de son utilisation dans les domaines officiels tels les tribunaux, les discours des responsables nationaux, les documents publics et constitue souvent la langue de l'enseignement.* »

3.2. Le français langue d'enseignement

L'objectif de la France, faut-il le rappeler, était d'imposer la langue française, qu'elle considère comme « *une langue de civilisation* », dans les colonies. A. DAVESNE (1933) cité par L.J. CALVET (1979) mentionne clairement cette volonté d'imposition du français par la France. Dans ce document, l'auteur (1979 :127) écrit : « *Nous avons l'ambition qui ne paraît pas absolument utopique de franciser toute l'A. O. F., au sens linguistique et scolaire du mot aussi bien qu'au sens humain. Bien mieux, nous ne croyons pas pouvoir dissocier ces deux préoccupations : enseigner le français, amener les peuple africains à vivre une vie plus humaine, la langue française nous paraît être un incomparable instrument de "civilisation". La réalisation de ce dessein a nécessité la création de structures d'apprentissage et de propagation du français. La première structure a été et reste toujours l'école.* » En effet, une fois l'administration coloniale installée à Ouagadougou, un centre d'apprentissage du français, placé sous la responsabilité des religieux blancs, fut créé en 1901. En 1904, le système scolaire devint laïc, ce qui favorisera la floraison des écoles. Les écoles s'érigeront partout où il y avait un regroupement important de population. Cette politique consiste à une implantation véritable de la langue française au détriment des langues locales. Ces langues locales, selon A. Davesne, n'ont pas de contenu et ne peuvent prétendre être des langues de civilisation.

Les dialectes sont uniquement parlés et leur extension régulièrement limitée. En effet, il était alors interdit aux élèves de parler d'autres langues que le français d'où l'utilisation du « *symbole* » à l'école. A cet effet, M. F. LANGE (1991 : 487) note que « *les locuteurs de ces dialectes sont alors en situation d'humiliation permanente, en particulier au sein de l'école où l'utilisation du signal rappelle que l'appartenance au monde des lettrés fait référence à un*

univers linguistique non francophone ». Du reste, cet apprentissage du français n'est ouvert qu'à une minorité de personnes destinée à la fonction de commis dans l'administration et, selon les termes de L. J. CALVET (1979 :143) celles-ci devaient « *devenir une courroie de transmission* ». A ce propos Jean Suret CANALE cité par L.J. CALVET (op.cit. : 143) affirme : « *Pour le régime colonial, l'instruction des masses présente un double péril : en élevant la qualification de la main d'œuvre, elle la rend plus coûteuse ; d'autre part, elle conduit les masses colonisées à prendre conscience de l'exploitation et de l'oppression auxquelles elles sont soumises[...] Mais d'autre part l'appareil d'exploitation économique, d'oppression administrative et politique, ne peut fonctionner sans un minimum de cadres subalternes autochtones, courroies de transmission et agents d'exécution.* »

On note qu'aucun changement n'est intervenu dans la politique linguistique burkinabé en ce qui concerne le statut du français depuis les indépendances. La constitution de 1991, au titre 35 mentionne que « *la langue officielle est le français. Une loi fixe les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales* ». Le titre I de l'article 4 de la *Loi d'orientation de 1996* stipule que « *les langues d'enseignement sont le français et les langues nationales. D'autres langues interviennent comme véhicules et disciplines dans les établissements d'enseignement. L'organisation de l'enseignement des langues est précisée par décret pris en conseil des ministres* ». Depuis un certain temps les appels à la valorisation des langues nationales se font de plus en plus entendre. De nombreuses recherches sont faites dans les facultés, les instituts de recherche et les écoles professionnelles. Ces recherches appellent à l'instauration d'un bilinguisme langues nationale/français dans le système éducatif formel et non formel. Il y a même les Nations-Unies qui, dans l'élaboration des Objectifs du Millénaire pour Développement (O. M. D.) fait de l'alphabétisation des populations une variable essentielle du développement. Comme on peut le constater, la promotion des langues nationales et du bilinguisme connaît chaque jour un regain d'intérêt.

C'est fort de ces appels incessants que le gouvernement burkinabè, attentiste par le passé, fait de la valorisation des langues nationales et la promotion du bilinguisme éducatif une de ses préoccupations. La création d'un Secrétariat d'Etat à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle. Cette entité administrative est devenue quelques années après le Ministère délégué à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle. La loi d'orientation de l'éducation de 2007 a donc fait un pas de plus vers la valorisation des langues nationales au côté du français.

A l'image de tous les pays francophones d'Afrique, au Burkina Faso, le français, langue du colonisateur, est utilisée comme objet et moyen d'enseignement. Prétendant qu'elle est un facteur d'unité et de cohésion sociale des peuples dans les colonies, le colonisateur a imposé par le feu, le fer, les larmes et le sang, sa langue et partant sa culture. On appréhende pas alors qu'apprendre une langue c'est apprendre beaucoup plus qu'une langue, c'est intégrer un type de relation au monde fortement caractérisé, une manière de structurer, de conduire le réel, c'est aussi participer d'une certaine manière, ne serait-ce que par la seule pratique de la langue qui s'exprime, au devenir de cette culture. Quoi de plus normal alors que la langue française devienne la langue officielle des pays colonisés par la métropole française. Quoi de plus normal aussi que, subséquentement, elle devienne aussi une langue de prestige, d'épanouissement et de promotion sociale car c'est « *elle qui ouvre la porte aux différents emplois de cadres dans l'administration* ».

Depuis les indépendances, l'usage du monolinguisme exclusif en français n'a pas produit de résultats à la hauteur des ambitions de ses défenseurs ou de ses contemplateurs. D'où les justifications qu'apporte Dieudonné OUATTARA (2001 :1) en ces termes : « *Depuis les indépendances, l'enseignement et l'apprentissage du français vont decrescendo, de l'enseignement de base en passant par l'enseignement secondaire jusqu'au supérieur. Le français étant le médium d'enseignement, sa non maîtrise influence négativement tout le système éducatif. Les parents d'élèves se plaignent du faible niveau de leurs enfants en français. Pour les maîtres et les autorités, les résultats obtenus ne sont pas ceux escomptés. Cette situation a conduit les autorités en 1975 à prendre un décret supprimant le zéro éliminatoire en dictée au Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE).* »

L'enseignement bilingue, au primaire commence à donner de bons résultats et plaide pour sa généralisation dans tout le système éducatif burkinabè. Au niveau de l'enseignement supérieur, les langues nationales (le moore, le jula, le fulfulde...) font partie des modules enseignés dans les départements de lettres modernes et de linguistique depuis les années 1970. Dans l'administration par contre, la situation est restée toujours la même. En effet, de nos jours postuler à un emploi dans l'administration publique ou dans le secteur privé nécessite une référence scolaire, même si de plus en plus les langues nationales sont utilisées dans les services au cours des conversations informelles. Le français demeure la seule langue utilisée dans l'administration au Burkina Faso. Bernard KABORE (1996) démontre que c'est elle qui est la langue de la presse écrite, du pouvoir judiciaire et du pouvoir législatif. A ce titre, il est perçu comme une langue de promotion sociale et favorise l'épanouissement de l'homme.

3.3. Le français, « langue nationale »

Le français, langue officielle du Burkina Faso, est de nos jours l'apanage de la plupart des couches sociales. En effet, pendant longtemps le français a été utilisé comme langue de l'élite intellectuelle, uniquement dans l'administration et dans le système éducatif formel. Le français dépasse aujourd'hui ce cadre restrictif et se retrouve dans le secteur informel. C'est le français des non-lettrés, un français hybride fait d'emprunts des langues locales. A CANU (1974 :8) parle d'une *"langue africaine francisée"* qu'il définit comme une variété qui *« utilise des mots français le plus souvent déformés phonétiquement en leur donnant un sens différent de celui qu'ils ont en français courant et en les combinant selon des schémas syntaxiques propres aux langues négro-africaines »*. Projetée en terre étrangère, soumise à différents modes d'appropriation, accueillant d'autres cultures, la langue française, en Afrique, s'approprie d'autres fonctions au contact des langues locales.

C'est ce processus que résume M.GASSAMA (1995) en ces termes : *« Les Francophones d'Afrique sont contraints de casser le cou à la syntaxe du français, et en conséquence, c'est précisément les mots de France qui doivent se plier, se soumettre pour épouser les contours parfois si sinueux, si complexes, de nos pensées ; il faut qu'ils acceptent cette obéissance aveugle, qu'ils admettent des déviations, puisqu'ils ont pris le risque de traverser les mers ; il faut qu'ils acceptent de s'acclimater, ces mots qui nous viennent de France »*. Le Français devient en ce moment une langue véhiculaire que J. L. CALVET (op.cit.) définit comme étant *« une langue utilisée par des communautés linguistiques différentes dans leurs contacts. »*

Au Burkina Faso, le français assume essentiellement les fonctions sociolinguistiques suivantes :

- la fonction officielle. Cela est dû au fait que la langue française régit la vie politique, économique et social du pays. Ainsi toutes les institutions fonctionnent exclusivement en français (administration, radio, télévision, presse écrite, justice, etc.)
- la fonction d'enseignement. Le français, toute proportion gardée, est la seule langue de la scolarisation dans le pays ;
- la fonction internationale. Le français assume ce rôle, car il permet au pays d'établir ses échanges diplomatiques, économiques et culturelles à l'échelle mondiale ;

- la fonction de communication. Cette fonction est attribuée au français qui unit les différentes ethnies impliquées dans le processus de l'effort de construction du pays ;
- enfin l'autre fonction que joue le français est la fonction religieuse.

Conclusion

La langue française, en raison du contexte historique et sociopolitique, est devenue la langue de l'Afrique francophone avec ses atouts, ses forces et ses faiblesses. Pendant longtemps, par le canal de la religion, elle a été utilisée comme un outil de libération pour les peuples africains alors que de nombreux penseurs africains et africanistes l'ont toujours perçue comme un outil d'asservissement et d'aliénation culturelle.

L'enracinement du français en terre africaine s'accompagne en effet du sentiment qu'idéologiquement et sociologiquement, cette langue a cessé d'être une langue étrangère pour devenir une langue africaine d'adoption face à d'autres langues africaines de souche. Mais ce bel optimisme doit être atténué pour les raisons évidentes à savoir :

- que le français, diffusé uniquement par l'école, continue d'être la langue d'une élite intellectuelle, économique et sociale ;
- que le français, enseigné à l'école, est un français qui se veut "central", "universel" donc "normé", ignorant les pratiques endogènes. Cela empêche de prendre en compte les besoins réels des usages africains. Comme l'écrit Robert CHAUDENSON (1991 :2) « *l'essentiel des savoirs, savoir-faire et savoir être qu'on voudrait transmettre se perd au cours de la transmission, faute d'un cadre communicatif adapté et efficace* ». Ce constat amène J. Kouadio N'GUESSAN (1997 :180) à faire les propositions suivantes en guise de conclusion : «
 - *l'école ne peut plus être le seul lieu de diffusion du français en Afrique : il faudrait trouver d'autres canaux qui rendraient la présence de cette langue irréversible ;*
 - *les usages locaux doivent être pris en compte, dans une certaine mesure. Il ne s'agirait pas de systématiser par exemple ces usages à l'école, mais on doit veiller à réduire la trop grande distorsion entre la langue qui est enseignée et celle qui a cours à l'extérieur de la classe ;*
 - *enfin, et cette question est d'importance, dans la gestion des langues de l'espace francophone, on doit aboutir à la définition d'une véritable complémentarité entre français et langues nationales qui, parce qu'elles assument encore une part importante des besoins*

communicatifs des populations africaines, peuvent apporter une contribution décisive dans le processus de développement des pays africains. »

Ainsi à côté d'un français normé, doit coexister un français endogène pour l'immense majorité d'Africains qui ne sont pas allés à l'école et qui souhaitent, pour diverses raisons, s'exprimer dans la langue de Molière, même avec des distorsions sémantiques et morphosyntaxiques, en autres.

Bibliographie

ALEXANDRE P., (1967) : *Langue et langage en Afrique noire*, Paris, Payot

AMOUZOU E., (2003) : « Etude des obstacles aux développements socioculturel de l'Afrique Noire : Le cas de l'adoption de la langue française », in *Insight in to teaching and learning of language in contact in westafrica*, Department of french University of Chap Coast Ghana, PP.1-14.

BATIANA A., (2003) « Evaluation des écoles satellites au Burkina Faso » in *Mélanges en l'honneur des professeurs Bakary COULIBALY et Hyacinthe SANWIDI*, 1^{er} numéro spécial,

Juin 2003, Presses Universitaires de Ouagadougou (PUO)

BALANDIER G., (1957) : *Afrique ambiguë*, Paris, Plon

CAITUCOLI C., & BATIANA A., (1993) : *Le Français au Burkina*, Projet Campus, Rapport Final

CALVET J. – L. (1979) : *Linguistique et colonialisme*, Paris, Payot

CANU A., et al., (1974): *Français écrit et parlé dans le second degré*, Tome II, Université d'Abidjan

CANU A., DUPONCEL L. LAMY A., (1971) : *Langues négro-africaines et enseignement du français*, Université d'Abidjan, Institut de linguistique appliquée

CESAIRE A., (1971) : *Cahier d'un retour au pays natal*, Paris, Présence africaine 25 bis, Rue des Ecoles 75005, Paris

CHAUDENSON R., (1991) : *La francophonie : représentations – réalités – perspectives*, Paris, Aix – en Provence

CHAMPION J. (1974) : *Les langues africaines et la francophonie*, Mouton, Paris, La Haye

COCULAB., PEYROUTET (1999): *Didactique de l'expression. De la théorie à la pratique*, Paris, Librairie Delagrave

DAVESNE A., (1984): *Nouveau syllabaire de Mamadou et Bineta à l'usage des écoles africaines*, Paris, Librairie Istra

FANON F., (1952) : *Peau noire, masques blancs*, Paris, Le Seuil

FANON F., (1961) : *Les damnés de la terre*, Paris, Maspéro

- GASSAMA M., (1995):***La langue d'Ahmadou KOUROUMA* ACCT, Paris, Karthala
- KABORE B., (1996) :** *Statut et fonctions du français et des langues nationales au Burkina Faso : les pouvoirs judiciaires et législatifs et la presse écrite à Ouagadougou*, Mémoire de maîtrise, Département de linguistique, Université de Ouagadougou
- LANGE M.F., (1991):** « Le choix des langues à enseigner au Togo : quels enjeux politiques » in *Charmes (dir.)*, Plurilinguisme et développement
- LECHERBONNIER B., (1977) :** *Initiation à la littérature négro-africaine*, Paris, Nathan
- MAKOUTA MBOUKOU J. – P., (1973):** *Le français en Afrique Noire (Histoire et Méthode de l'enseignement du français en Afrique)*, Paris, Bordas
- MANESSY G., (1994) :** « Pratiques du français en Afrique Noire Francophone », in *Langue française* n°104 Décembre 1994, Paris, Larousse
- MANESSY G., & WALD P., (1984) :** *Le français en Afrique tel qu'on le parle et tel qu'on le dit*, Paris, l'Harmattan
- MATESO L., (1986) :** *La littérature africaine et sa critique*, Paris, Khartala /A. C. C. T.
- MEMMI A., (1985) :** *Portrait du colonisé*, Paris, Gallimard
- MEMMI A., (1985) :** *Portrait du colonisateur*, Paris, Gallimard
- NACRO I., (1988) :** « Le français parlé au Burkina Faso : approche sociolinguistique », in *Cahiers de linguistique sociale* n°13, Rouen, France
- NAPON A., (1994):**« L'enseignement du français au Burkina Faso : méthodes et stratégies », in *Les Annales de l'Université de Ouagadougou, volume VI, série A : sciences humaines et social*, INB, Ouagadougou
- N'GUESSAN K.J., (1997) :** « Le français, langue d'Afrique, Communication prononcée aux Assises de l'enseignement du et en français », in *AIF* du 19-21 octobre 1997
- NIKIEMA N. (1990):**« Problématique de l'utilisation des langues nationales à l'école dans le contexte du conflit des intérêts des classes au Burkina Faso », in *Cahiers du CERLESHS* n°12, Université de Ouagadougou
- OUATTARA D., (2001) :** *Analyse critique des méthodes et stratégies d'enseignement du français à l'école primaire au Burkina Faso (de 1960 à nos jours)*, Rapport de DEA, Département de linguistique, U.F.R. – LAC, Université de Ouagadougou
- OUEDRAOGO Y., (1988) :** *L'enseignement/apprentissage du français dans la situation du bilinguisme /multilinguisme du Burkina : analyse d'erreurs et propositions didactiques*, thèse de doctorat unique, université Franche-Comté, Besançon
- SANOU K.M., (1989) :** *Une vie de boy de Ferdinand OYONO ou la quête d'une identité problématique*, Mémoire de maîtrise, Département de lettres modernes, Université de Ouagadougou
- SARTRE : J.P., (1972) :** *Anthologie nègre- africaine*, Paris, Marabout Université

TETU M., (1997) : *Qu'est-ce que la francophonie ?* Paris, EDICEF / HACHETTE